



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le Vingt-Trois Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOUX, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur JOLIVOT Lucien, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Novembre 2021

Etaient présents : JOLIVOT Lucien, BOURREAU Annie, GUIGNARD Bernadette, MARTIN Joël, PROUTEAU Nadine, SARRAZIN Claire, VALLAT Philippe, GUILLAUMIN Jean-Pierre

Etaient excusés : DOISY Alain (Pouvoir à BOURREAU Annie), FOURNEAUX Patrice

Présents : 8

Votants : 9

M MARTIN Joël a été désigné comme secrétaire de séance.

⇒ Délibération n° 44/2021 : Tarifs Communaux 2022

M le Maire propose de reconduire les tarifs communaux 2021 suivants pour l'année 2022 :

▷ Pour la salle polyvalente :

- Réunion, vin d'honneur : 40 €
- Forfait week-end* : 150 €

Une caution de 40 € est demandée lors de la réservation à l'exception d'une réservation pour un vin d'honneur.

Pour les associations de la commune, la salle est gratuite 2 fois l'année, chauffage compris.

*Forfait week-end : vendredi 12 heures - lundi 10 heures

▷ Pour la salle des associations :

- GRATUIT pour toutes les associations de la Commune
- 50 € pour les autres associations et particuliers

Le paiement sera demandé à la prise de possession des salles.

▷ Locations de matériel :

- 1.50 € pour une table
- 0.50 € pour une chaise
- 3.00 € pour 6 chaises et une table

▷ **Pour le cimetière communal :**

Concession cimetière : 11.43 € le m2 soit 28.57 € pour une concession perpétuelle de 2.50 m2

Columbarium : 300 € pour une case et une durée perpétuelle

Caves urnes : 300 € pour une cave urne et une durée perpétuelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 9 voix pour :

- **VALIDE** les tarifs communaux 2022 selon la proposition ci-dessus ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures :

Pour copie conforme :

En Mairie, le 24 Novembre 2021

Le Maire,

Lucien JOLIVOT

